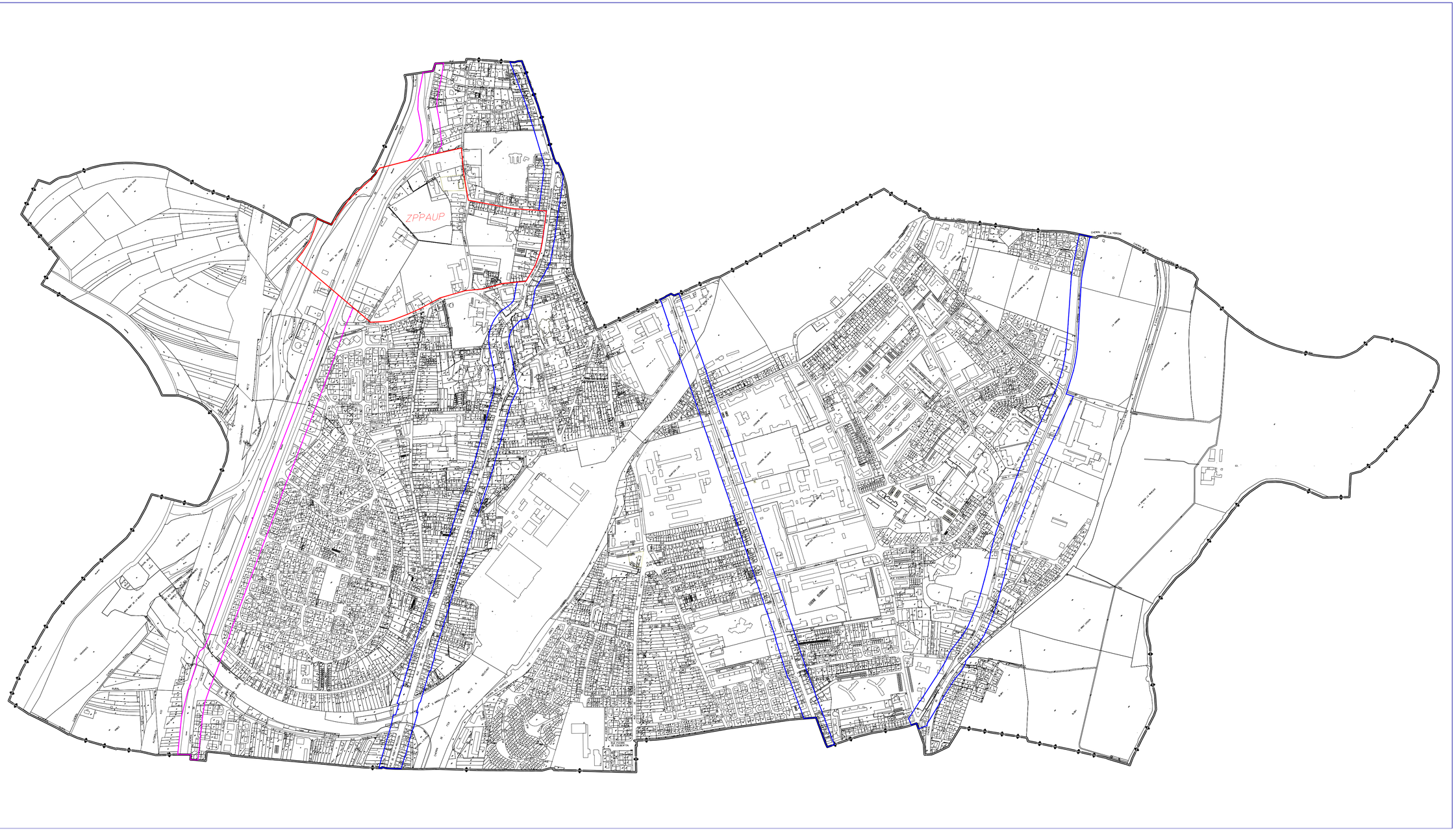

CARTOUCHE DU PLAN DE ZONAGE

Ville de MONTIGNY les METZ (Moselle)

Chapitre 1er Titre VIII LIVRE V du code de l'environnement

Elaboration du règlement communal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes

PLAN DE ZONAGE : 27 juin 2013

Précision : les zones de publicité réglementée concernent uniquement les lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière

ZPPAUP

ZPR n°1

ZPR n°2

ZPR n°3

LIMITE DE COMMUNE

Montigny VILLE DE MONTIGNY-lès-METZ -Services Techniques-Architecture-Urbanisme
Schemin des sources 57950 MONTIGNY-lès-METZ Tel : 03.87.55.74.50 Fax: 03.87.55.74.65

VILLE DE MONTIGNY LES METZ
ELABORATION DU REGLEMENT COMMUNAL DE LA PUBLICITE, DES ENSEIGNES ET PRE-ENSEIGNES

Date le : 27/06/2013	Modifié le :	N° du Plan : CEAPUBLICITE2013-01	Echelle : 1/2000
Le DESSINATEUR : Mr SIRILLE	Le PILOTE : MME BRUGNOT	Le DIRECTEUR : Mr LOUVION	Chapitre des Travaux : Mr BURGAIN